

V

(Avis)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

COMMISSION EUROPÉENNE

Direction générale de l'informatique (DG Informatique)**Avis de vacance pour un poste de directeur (AD 14) — Luxembourg****(Article 29, paragraphe 2, du statut)****COM/2017/10372**

(2017/C 105 A/01)

Présentation

La direction générale de l'informatique (DG Informatique) (http://ec.europa.eu/dgs/informatics/index_fr.htm) de la Commission européenne est chargée de la gestion et de la coordination des technologies de l'information et des télécommunications pour les services de la Commission; elle doit notamment identifier, articuler et mettre en œuvre, sur le plan interne, une vision et une stratégie de l'informatique modernes et dynamiques, en parfaite concordance avec les priorités générales de la Commission, en coopération étroite avec les structures de gouvernance informatique.

La DG Informatique est actuellement engagée dans un processus de réorganisation qui devrait s'achever au printemps 2017 et qui aura pour effet de modifier la structure organisationnelle du service et d'inclure une nouvelle direction D «Services numériques». Le directeur de cette nouvelle direction sera responsable des services numériques pour les administrations publiques dans les États membres. En particulier, il pilotera l'établissement d'un pôle numérique [en étroite coopération avec la direction générale des réseaux de communication, du contenu et des technologies (DG Réseaux de communication, contenu et technologies)] en favorisant la création d'une dynamique positive permettant d'attirer des collaborateurs talentueux à Luxembourg dans des secteurs d'une importance cruciale pour les entreprises et les initiatives stratégiques. En s'appuyant sur les résultats obtenus dans le cadre du programme ISA, la nouvelle direction D se concentrera sur des sujets tels que les mégadonnées, l'analyse de données, la normalisation, les métadonnées (D1), les cadres d'interopérabilité, les services publics transfrontières et transsectoriels pour les administrations publiques, les entreprises et les citoyens (D2) et les services transeuropéens (D3).

Poste proposé

Au sein de la DG Informatique, le directeur sera chargé de définir l'orientation stratégique globale et d'assurer la gestion de la direction, et assumera des responsabilités spécifiques en ce qui concerne les initiatives et les actions tournées vers l'extérieur dans le cadre établi par la déclaration de mission et le programme de travail annuel de la direction générale.

Équipe de création du pôle numérique: une petite équipe directement rattachée au directeur sera responsable de la création et du développement du pôle numérique à Luxembourg d'ici 2020. Le pôle numérique sera élaboré en étroite coopération avec la DG Réseaux de communication, contenu et technologies et d'autres directions générales chefs de file telles que l'Office des publications de l'Union européenne (OP), Eurostat et le Centre commun de recherche (JRC). À cet égard, la direction aura un rôle de premier plan à jouer pour faire de la Commission une force pour la croissance numérique en Europe, en renforçant la position du Luxembourg en tant que plateforme pour l'innovation numérique dans les infrastructures informatiques à haute performance, les mégadonnées (outils et analyse), la modernisation du secteur public et les solutions informatiques.

Une unité de la direction sera chargée de développer et d'intégrer un secteur faisant l'objet d'une demande de plus en plus forte, lié à l'analyse de données et à la gestion des informations et des connaissances (y compris des outils de collaboration), en particulier en ce qui concerne les mégadonnées, dans l'optique d'une utilisation tant par la Commission que par le secteur public en général. Ce secteur émergent présente un potentiel élevé et sera couvert grâce à la fusion des capacités existantes. Il nécessitera une coopération étroite avec les parties prenantes externes et internes de la Commission, ainsi qu'une collaboration intensive avec la DG Réseaux de communication, contenu et technologies.

Le directeur de la nouvelle direction D gèrera également le programme ISA² (<http://ec.europa.eu/isa/>), qui facilite l'échange d'informations transfrontières et transsectorielles entre les administrations publiques dans les États membres. Le programme ISA contribue aux activités de la Commission dans le domaine de l'administration en ligne, qui visent l'efficacité au moyen de nouveaux services numériques innovants et plus efficaces dans le cadre du marché unique numérique.

Le directeur préside le comité de coordination ISA² et dirige l'élaboration, la communication et la mise en œuvre, avec les administrations des États membres, de la politique de l'interopérabilité.

L'unité «Systèmes transeuropéens» sera chargée d'assurer la fourniture d'un service sûr et à haute disponibilité sur le réseau TESTA-ng (services télématiques transeuropéens sécurisés entre administrations), qui est le réseau général européen pour l'échange de données entre un large éventail d'administrations publiques.

Le réseau utilise les protocoles internet (IP) pour garantir une portée universelle, mais est géré par la Commission en marge de l'internet. En plus de fournir un service garanti et un niveau élevé de sécurité, il est connecté à l'ensemble des institutions de l'Union européenne et des réseaux nationaux. Il sert aux échanges d'informations à la fois non classifiées et classifiées.

Le directeur représente le directeur général lors de manifestations externes et internes revêtant un intérêt pour la direction.

Le directeur est affecté à Luxembourg tout comme la majorité des membres de ses unités.

Profil recherché

Exigences du poste:

- capacité de créer et d'entretenir d'excellentes relations avec les autres services de la Commission, les autres institutions, les autres instances européennes et les administrations nationales, et capacité de définir avec les administrations des États membres des stratégies en matière d'interopérabilité pour les services numériques transfrontaliers et transsectoriels et d'en assurer le suivi,
- autorité et charisme nécessaires pour diriger et motiver une grande équipe, en constante mutation, de professionnels hautement compétents dans les domaines de l'informatique et de l'administration; excellentes aptitudes en matière de gestion et capacité de diriger une organisation axée sur le service dans un environnement multiculturel; compétences et expérience confirmées permettant de comprendre les défis auxquels sont confrontées les grandes organisations dans la conception, le développement et l'évolution de systèmes d'information internes répondant aux exigences professionnelles,
- expérience attestée de la planification et de la gestion efficaces des ressources humaines (grandes équipes) et des budgets,
- sens développé de la communication et des relations interpersonnelles,
- capacité d'établir et de maintenir les partenariats avec l'encadrement supérieur de la Commission qui sont indispensables pour exploiter le potentiel des TI afin de moderniser l'institution,
- formation et expérience pratique avérées en matière de grands projets, y compris l'architecture, la planification, la gestion de projets et le contrôle de la qualité des éléments à fournir,
- excellente capacité d'analyse, aptitude à identifier les points clés, à définir et à élaborer des objectifs stratégiques et à les traduire en propositions d'actions concrètes,
- capacité de communiquer efficacement avec les parties prenantes internes et externes.

Conditions essentielles (critères d'admission)

Seront pris en compte pour la phase de sélection les candidats qui, à la date limite de dépôt des candidatures, satisfont aux critères formels suivants:

Nationalité: les candidats doivent être ressortissants d'un État membre de l'Union européenne.

Titre ou diplôme universitaire: les candidats doivent justifier:

- i) soit d'un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme, si la durée normale desdites études est d'au moins quatre années;

- ii) soit d'un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme et d'une expérience professionnelle pertinente d'au moins un an, si la durée normale desdites études est d'au moins trois années (l'année d'expérience professionnelle ne pouvant être incluse dans l'expérience professionnelle postuniversitaire requise ci-dessous).

Expérience professionnelle: les candidats doivent justifier d'au moins quinze ans d'expérience professionnelle postuniversitaire à un niveau correspondant aux qualifications précitées.

Expérience de l'encadrement: cinq années au moins de l'expérience professionnelle requise doivent avoir été acquises à un poste d'encadrement supérieur⁽¹⁾ et devraient présenter un lien direct avec un domaine pertinent pour le poste à pourvoir.

Langues: avoir une connaissance approfondie d'une des langues officielles de l'Union européenne⁽²⁾ et une connaissance satisfaisante d'une autre de ces langues officielles. Les jurys vérifieront lors des entretiens si les candidats satisfont à l'exigence portant sur une connaissance satisfaisante d'une autre langue officielle de l'Union. Pour ce faire, ils pourront notamment mener une partie de l'entretien dans cette autre langue.

Limite d'âge: ne pas encore avoir atteint l'âge normal de la retraite, c'est-à-dire, pour les fonctionnaires de l'Union européenne, le dernier jour du mois durant lequel ils atteignent l'âge de 66 ans [voir article 52, point a), du statut]⁽³⁾.

Indépendance et déclaration d'intérêts

Avant leur prise de fonctions, les candidats sont tenus de faire une déclaration par laquelle ils s'engagent à agir en toute indépendance dans l'intérêt général ainsi qu'une déclaration relative aux intérêts qui pourraient être considérés comme portant atteinte à leur indépendance.

Nomination et conditions d'emploi

La Commission européenne sélectionnera et nommera le directeur conformément à ses procédures de sélection et de recrutement [voir également le document synoptique sur la politique concernant le personnel d'encadrement supérieur⁽⁴⁾]. Dans le cadre de cette procédure de sélection, les candidats invités à un entretien avec le comité consultatif des nominations de la Commission devront participer, au préalable, à une évaluation dans un centre géré par des conseillers en recrutement extérieurs à l'institution.

Pour des raisons fonctionnelles et par souci de rapidité, dans l'intérêt des candidats et de l'institution, la procédure de sélection se déroulera exclusivement en anglais et/ou en français⁽⁵⁾.

La rémunération et les conditions d'emploi sont celles prévues par le statut pour les fonctionnaires de grade AD 14 de l'Union européenne. L'attention des candidats est attirée sur l'obligation imposée par le statut à tout nouveau membre du personnel d'accomplir avec succès une période probatoire de neuf mois.

Le directeur est affecté à Luxembourg.

Égalité des chances

La Commission applique une politique active d'égalité des chances dans le but d'augmenter encore la proportion de femmes aux postes d'encadrement et encourage tout particulièrement les candidatures féminines.

Procédure de dépôt des candidatures

Avant d'introduire votre candidature, veuillez à vérifier soigneusement si vous remplissez tous les critères d'admission («Conditions essentielles»), notamment en ce qui concerne la nature du diplôme et de l'expérience professionnelle exigés, ainsi que vos aptitudes linguistiques. Tout candidat ne pouvant satisfaire à l'un ou à l'autre des critères d'admission se verra automatiquement exclu de la procédure de sélection.

Si vous décidez de postuler, vous devez **vous inscrire par l'internet** sur le site:

<https://ec.europa.eu/dgs/human-resources/seniormanagementvacancies/>

et suivre les instructions relatives aux différentes étapes de la procédure.

⁽¹⁾ Dans leur curriculum vitae, les candidats indiquent, au moins pour les cinq années durant lesquelles ils ont acquis une expérience à un poste d'encadrement supérieur: 1) l'intitulé des fonctions d'encadrement exercées et les rôles pris en charge dans le cadre de ces fonctions; 2) le nombre de personnes dirigées dans le cadre de ces fonctions; 3) l'ordre de grandeur des budgets gérés; et 4) le nombre de niveaux hiérarchiques supérieurs et inférieurs ainsi que le nombre de pairs.

⁽²⁾ http://ec.europa.eu/education/official-languages-eu-0_fr

⁽³⁾ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1962R0031:20140101:FR:PDF>

⁽⁴⁾ http://ec.europa.eu/civil_service/docs/official_policy_en.pdf (en anglais).

⁽⁵⁾ Le jury veillera à ce qu'aucun avantage indu ne soit accordé aux candidats dont l'une de ces langues est la langue maternelle.

Vous devez disposer d'une adresse de courrier électronique valide. Celle-ci servira à identifier votre inscription et à garder le contact avec vous tout au long de la procédure de sélection. Veuillez par conséquent à signaler à la Commission européenne toute modification de votre adresse électronique.

Pour terminer votre inscription, vous devez charger un curriculum vitae au format PDF **et** rédiger en ligne une lettre de motivation (maximum 8 000 caractères). Pour des raisons fonctionnelles et par souci de rapidité, dans l'intérêt des candidats et de l'institution, le curriculum vitae et la lettre de motivation doivent être rédigés en allemand, en anglais ou en français.

À l'issue de la procédure d'inscription en ligne, vous recevrez un courrier électronique confirmant que votre candidature a été enregistrée. Ce courrier mentionnera également un numéro d'inscription qui servira pour toute référence future à votre candidature. **Si vous ne recevez pas de message électronique de confirmation, cela signifie que votre candidature n'a pas été enregistrée!**

Veillez noter qu'il **n'est pas** possible de suivre en ligne les étapes du traitement de votre candidature. Toute information concernant le statut de votre candidature vous sera communiquée directement par la Commission européenne.

Si vous présentez un handicap vous empêchant d'introduire votre candidature par voie électronique, vous pouvez envoyer votre curriculum vitae et votre lettre de motivation par courrier recommandé à l'adresse suivante: **Commission européenne, direction générale des ressources humaines et de la sécurité, unité «Encadrement supérieur & CCN», SC11 8/59, 1049 Bruxelles, Belgique**, en indiquant clairement comme référence: «**Avis de vacance pour un poste de directeur à la DG Informatique (COM/2017/10372)**». Le courrier doit être daté au plus tard du jour de clôture des inscriptions, le cachet de la poste faisant foi. Toute communication ultérieure entre la Commission et vous se fera par courrier postal. Dans ce cas, vous devez joindre à votre candidature un certificat, délivré par une instance habilitée, reconnaissant votre état de personne handicapée. Veuillez également indiquer, sur papier libre, toute disposition particulière que vous estimez nécessaire pour faciliter votre participation à la procédure de sélection.

Pour tout renseignement complémentaire et/ou en cas de difficultés techniques, veuillez vous adresser par courrier électronique à: HR-SM-Vacancies@ec.europa.eu

Date limite de dépôt des candidatures

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **12 mai 2017, à 12 heures (midi), heure de Bruxelles**. L'inscription en ligne ne sera plus possible après cette date.

Il vous incombe de procéder à votre inscription en ligne dans les délais. Il vous est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour déposer votre candidature, car un encombrement des lignes ou une défaillance de la connexion internet peut faire avorter l'opération et vous obliger à la recommencer intégralement. Une fois le délai d'inscription expiré, il ne vous sera plus possible de saisir des données. Les inscriptions tardives ne seront pas acceptées.

Informations importantes pour les candidats

Il est rappelé aux candidats que les travaux des comités de sélection sont confidentiels. Tout contact direct ou indirect avec des membres de ces comités est interdit aux candidats ou à quiconque agissant en leur nom.

Protection des données à caractère personnel

La Commission veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données⁽⁶⁾.

⁽⁶⁾ JO L 8 du 12.1.2001, p. 1.